



Juigné des Moutiers
Dimanche 26 juin 2016

Nom, prénom du capitaine

Nom, prénom

Nom, prénom

Nom, prénom

Nom, prénom

Nom, prénom

Montant du règlement, 10€ par participant :

J'ai lu et j'accepte sans réserve le règlement

Fait à le

Signature du capitaine

=====

Inscription au repas uniquement

Nom, prénom

Nombre de repas + 10ans à 8€

Nombre de repas - 10ans à 5€

Montant du règlement

REGLEMENT

* Les inscriptions s'effectuent à l'aide du Bulletin d'inscription, correctement rempli et obligatoirement signé.

Les participants devront s'acquitter d'une participation de 10€ par candidat. Les personnes ne pouvant pas participer au rallye ont la possibilité de s'inscrire pour le déjeuner du midi à la salle des fêtes (8€ pour les + de 10ans et 5€ pour les - de 10ans)

Les inscriptions, avec le règlement, doivent être envoyées à :

Alain VIAUD
8, rue de la Mairie
44670 Juigné des Moutiers

OU

Frédéric VIGNERON
2, Chemin des Minerais
44670 Juigné des Moutiers

Clôture des réservations: le samedi 11 juin 2016

* Le rallye pédestre se déroulera le dimanche 26 juin 2016 de 9h30 à 18h00 de la façon suivante :

- De 9h30 à 10h00 : Accueil des équipes à la salle des fêtes et remise de la feuille de route aux capitaines.
- Vers 10h00 : départ vers les points de rendez-vous.
- Vers 12h00 : retour à la salle pour le déjeuner.
- Entre 13h30 et 14h00 : nouveau départ pour la suite des épreuves.
- Remise des lots vers 17h30 aux 3 premières équipes.

* Principe du rallye :

- La participation se fera sous forme d'équipes constituées d'un minimum de 2 personnes et d'un maximum de 6 personnes. Les enfants seront comptabilisés comme étant participants, à partir de 10 ans. Chaque équipe nomme un capitaine, **personne morale majeure**.
- Chaque groupe recevra sa propre destination.
- Un quizz et une activité vous attendront aux 5 stands placés à différents endroits du bourg.
- Afin de donner de l'attrait au Rallye, un classement amical sera établi. Les trois premières équipes seront primées.

* Les participants sont seuls responsables de leur conduite et de leurs actes au cours de la journée.

Les enfants restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de leur accompagnateur désigné lors de l'inscription.

Le rallye pédestre nécessite d'emprunter des voies partagées avec circulation d'engins motorisés. Des règles de bonne conduite sont à respecter par tout participant.

Les organisateurs ne seraient être tenus responsables en cas d'accident matériel et/ou corporel des participants.

* Tous les participants autorisent les organisateurs à publier et utiliser leurs noms et prénoms, leurs photos et récits de leur rallye pédestre. Toutes les photos prises par les organisateurs au cours de cette journée seront libres de droits.

* Si, pour une raison quelconque, vous arrêtez les épreuves, merci de prévenir immédiatement l'équipe d'animation.

* **La participation suppose l'acceptation sans réserve du Règlement.**